



Compte rendu du 7 décembre 2018 – Mas des Pyrénées (CH de Muret)

Collectif d'échanges et de formation

Pour les aidants familiaux

Les aides et les droits : comment les trouver, s'y retrouver ?

Et face aux handicaps rares, les particularités ?

Objectifs

1. Pouvoir répondre au mieux aux besoins des personnes aidantes.
2. Transmettre des informations sur les droits des personnes aidantes et des personnes aidées ainsi que sur les dispositifs de soutien.
3. Echanger, partager les expériences et mutualiser les différents parcours d'accès aux droits entre aidants familiaux.
4. Ecouter pour imaginer des réponses face aux besoins concrets des familles.

L'animation et l'organisation de la journée était assurée par :

- L'Equipe Relais Handicaps Rares Midi-Pyrénées
- L'APF France Handicap – RePairs Aidants
- Le Centre Hospitalier de Muret – Ressources Humaines et de la Formation du Pôle Handicap

Participants

22 aidants familiaux étaient présents à cette journée, venant principalement de Haute-Garonne (pour un objectif de 15 à 20 personnes maximum). Certains parents ayant leurs enfants sur le site du CH de Muret (MAS des Pyrénées, IME Debat-Ponsan), il était évident de les accueillir sur cette session.

Contenu

La présentation et les échanges qui ont suivi ont été réalisés par un binôme de « pairs-formateurs » du dispositif RePairs Aidants (APF France Handicap).

Les aides et les droits : comment les trouver, comment s'y retrouver ?

Le handicap, la maladie, plonge aussi les aidants familiaux dans des « mondes » administratifs et financiers dans lesquels il faut savoir se retrouver et auxquels ils doivent faire face.

Les aidants ne connaissent pas toujours leurs droits et les démarches nécessaires, ou les confondent avec ceux des personnes aidées.

La formation vise à donner des repères sur les dispositifs d'aide existants, d'identifier les ressources locales mobilisables et de partager des « trucs et astuces » avec d'autres aidants familiaux.

Définitions juridiques de l'aidant familial et du proche aidant.

Les aides directes à l'aidant familial

Les congés (solidarité familiale, parental, de proche aidant) La formation

La retraite

Le répit, les dispositifs existants.

Les aménagements du temps de travail

(aménagement d'horaires, temps partiel...) La rémunération et le dédommagement.

La protection sociale de l'aidant.

Les relais et services d'accompagnement.

Les mesures en discussion, l'actualité législative.

Les aides pour la personne aidée (aides indirectes à l'aidant familial) Les différentes

allocations (PCH, AAH).

Les aménagements (domicile, véhicule...).

Les aides humaines (rémunération et dédommagement)

La protection juridique.